EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 13 avril 2023 à 18h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués les 6 et 7 avril 2023 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Présents:

Franck BRISSET, Gilles MARY, Christelle RESSENCOURT, Philippe LEMARCHAND, Katy MELIN, Arnaud LEBOULANGER, Cécile LERÉVÉREND, Danielle LELUBEZ, Fabien LANGRENEZ, Catherine VANHECKE, Virginie DALBIN, Anne CAPART, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Vincent LEROY et Anne VAGNER.

Pouvoirs:

Éric TELLIER donne pouvoir à Philippe LEMARCHAND Anita LEDANOIS donne pouvoir à Arnaud LEBOULANGER Bruno MARTEL donne pouvoir à Cécile LERÉVÉREND

Secrétaire de séance : Arnaud LEBOULANGER

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Cette commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. C'est au vu de l'avis de la commission, que l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avant de procéder au choix de l'attributaire.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission de DSP est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Lorsqu'ils y ont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité, et un représentant du ministère chargé de la concurrence peuvent participer avec voix consultative aux réunions de la DSP. Peuvent également participer des personnes qualifiées ainsi que un ou plusieurs agents de la collectivité.

Liste des candidats à la commission de délégation de service public :

Titulaires	Suppléants
Christelle RESSENCOURT	Guillaume GOURDEL
Danielle LELUBEZ	Katy MELIN
Gilles MARY	Virginie DALBIN

L'élection n'est pas obligatoire dans le cas où une seule liste a été présentée. En cas d'élection, le scrutin secret n'est pas obligatoire si l'assemblée délibérante en est d'accord, à l'unanimité (L2121-21 du CGCT).

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission :

Nombre de votants : 19 Nombre de bulletins nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 13

Ont obtenu:

Titulaires	Voix	Suppléants	Voix
Christelle RESSENCOURT	13	Guillaume GOURDEL	13
Danielle LELUBEZ	13	Katy MELIN	13
Gilles MARY	13	Virginie DALBIN	13

Sont donc élus membres de la commission de délégation de service public :

Titulaires	Suppléants
Christelle RESSENCOURT	Guillaume GOURDEL
Danielle LELUBEZ	Katy MELIN
Gilles MARY	Virginie DALBIN

e Maire